

AR PREFECTURE

082-200061257-20211011-10202108-DE
Regu le 13/10/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 11 OCTOBRE 2021

Date d'envoi de la convocation : 4 octobre 2021

L'An deux mille vingt-et-un et le 11 du mois d'octobre (11.10.2021) à 15 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 4 octobre 2021, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 17

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. PIERASCO Jean-Franck (Délégué suppléant), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 2

M. WEILL Michel (Délégué titulaire) donne pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel (Président)
M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) donne pouvoir à Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire)

ABSENTS : 1

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Sophie DELBREIL

DELIBERATION N°10/2021-08

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCES

Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°10/2020-03 du Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, relative à l'élection des membres de la Commission Administrative et Finances et de la Commission Technique ;

Vu les statuts du syndicat mixte modifiés par la délibération n°10-2021/02 du 11 octobre 2021, et notamment l'article 5.2 qui stipule que la durée du mandat d'un délégué du (des) membre(s) du syndicat est identique celle de l'organe qui l'a désigné ;

Vu le règlement intérieur du syndicat mixte modifié par la délibération n°10-2021/03 du 11 octobre 2021 et notamment l'article 15 relatif à la Commission Administrative et Finances ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres de la Commission Administrative et Finances annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Missions :

La Commission Administrative et Finances est compétente pour statuer sur toute question relative aux aspects administratifs et financiers du syndicat mixte, parmi lesquels les questions budgétaires et les questions relatives aux ressources humaines (examen des candidatures). Elle étudie les dossiers qui font l'objet de ses travaux, formule des propositions et émet des avis consultatifs.

Elections :

Par délibération n°10/2020-03 du 7 octobre 2020, le Comité syndical a procédé à l'élection des membres de la Commission Administrative et Finances.

Suite à l'installation des nouveaux délégués départementaux au sein du Comité syndical et conformément à l'article 15 du règlement intérieur du syndicat qui précise que les candidatures prennent la forme d'une liste, il est proposé de procéder à l'élection :

- d'une nouvelle liste destinée à constituer la Commission Administrative et Finances

Outre le Président du syndicat, Président de droit, et les 4 Vice-Présidents du syndicat, la Commission Administrative et Finances est composée de 5 membres élus par le Comité syndical en son sein par scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme mentionné dans le règlement intérieur du syndicat.

Le 1^{er} nom de la liste arrivée en tête lors du scrutin est désigné Vice-Président de la commission.

De plus, conformément à l'article 8 des statuts du Syndicat mixte, il est rappelé que le Bureau du syndicat Tarn-et-Garonne Numérique est constitué du Président, des 4 Vice-Présidents et des Vice-Présidents des commissions prévues au règlement intérieur.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour l'élection des membres de la Commission Administrative et Finances.

Une seule liste est déposée, complète et composée des noms suivants :

Membres titulaires :

- Bernard GARGUY
- Claude VIGOUROUX
- Agnès PALMIE
- Claude JEANJEAN
- Jean-Paul TERRENNE

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

A l'issue du vote, la liste présentée par M. Bernard GARGUY a obtenu 653 suffrages.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PROCLAME ELUS** à la Commission Administrative et Finances les membres titulaires dans l'ordre de présentation de la liste menée par M. Bernard GARGUY, ainsi qu'il suit :

Membres titulaires :

- Bernard GARGUY
- Claude VIGOUROUX
- Agnès PALMIE
- Claude JEANJEAN
- Jean-Paul TERRENNE

- **DESIGNE** Vice-Président de la Commission Administrative et Finances M. Bernard GARGUY, le délégué en tête de la liste ayant obtenu le plus de voix lors de l'élection de ses membres, pour faire partie et siéger au Bureau syndical, tel que le prévoient les statuts du Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

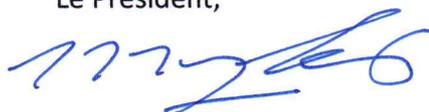
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **13 OCT. 2021**

Et de la publication le **21 OCT. 2021**

Fait Montauban, le 12 octobre 2021

Le Président,



Jean-Michel BAYLET